

**Enseignant spécialisé rattaché au  
Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile  
du Centre Hospitalier VICHY**

<b>IMPLANTATION</b>	½ poste au Centre Hospitalier Vichy (le service sera couplé avec une nature de support correspondant à une décharge de direction)
<b>PROFIL DU POSTE ET DIPLOME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant est placé sous : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription ASH</li> <li>o la responsabilité fonctionnelle du responsable de l'Unité d'hospitalisation. L'enseignant s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire.</li> </ul> </li> <li>- L'enseignant exerce auprès d'enfants pouvant souffrir de troubles envahissants du comportement ou du développement, de perturbations graves de la structuration de la personnalité.</li> <li>- Enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option D ou d'un diplôme équivalent (CAPSAIS ou CAEI).</li> </ul>
<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer pour chaque enfant un projet scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé.</li> <li>- Assurer un suivi pédagogique auprès des élèves scolarisés en milieu ordinaire d'enfants en soins de jour.</li> <li>- Amener chaque enfant bénéficiant d'un suivi scolaire à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités.</li> <li>- Actualiser et évaluer, dans le cadre de ce parcours scolaire, le projet pédagogique individualisé de chaque enfant.</li> <li>- Maintenir un lien avec l'établissement scolaire de référence de l'enfant. Travailler à l'insertion ou à la réinsertion des enfants dans le système scolaire ordinaire pendant ou après les hospitalisations.</li> <li>- Organiser un suivi à moyen ou long terme.</li> <li>- Collaborer avec les équipes médicales et/ou éducatives et avec les équipes pédagogiques des écoles de référence.</li> <li>- Etablir, en accord avec le responsable d'Unité d'hospitalisation, un projet de fonctionnement de l'Unité d'Enseignement adapté aux conditions particulières de cette unité.</li> <li>- Participer aux diverses réunions institutionnelles.</li> </ul>
<b>COMPETENCES SOUHAITEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder des connaissances en pathologie mentale ou être en mesure de les acquérir.</li> <li>- Posséder une bonne maîtrise de soi notamment devant les situations de violence.</li> <li>- Avoir de bonnes capacités relationnelles et de communication.</li> <li>- Savoir organiser son travail en concertation avec ses collègues.</li> </ul>
<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enseignants adressent à l'IEEN ASH et à la Division des Personnels premier degré, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEEN de leur circonscription.</li> <li>- Ils seront reçus par une commission qui déterminera leur aptitude à exercer les fonctions indiquées dans cette fiche de poste.</li> <li>- Si le poste est vacant, <u>nomination à titre définitif</u> si l'enseignant est titulaire du titre requis. Si le poste n'est pas vacant, <u>nomination à titre provisoire</u> avec conservation pendant une année du poste occupé précédemment.</li> </ul>